



Compte-rendu de la CAP des conservateurs du

13 novembre 2009

Vos élus :

Philippe MEZZASALMA (BnF)

Nicole FEUCHOT (Paris 6)

4 motions ont été présentées dont 3 ont été votés par la parité syndicale dans son ensemble (cf PJ). La 4e (sur les primes), présentée par la CFDT, n'a été soutenue ni par la FSU ni par la CGT en précisant que nous souhaitons l'intégration des primes dans le salaire.

Sur la motion statutaire, le président de la CAP, a renvoyé la balle vers la Fonction publique d'Etat qui voulait que le statut soit calqué sur celui des conservateurs du patrimoine (FPTerritoriale) pour faciliter la mobilité. La Fonction publique d'Etat se serait refusée à mettre en place des dispositifs de reclassement trop lourds risquant parfois de provoquer des inversions de carrière. Donc, certains seront défavorisés mais « tanpis ! ». Le représentant de la Direction du Livre et de la Lecture a affirmé que la Culture n'avait joué aucun rôle dans cette affaire sinon pour améliorer les conditions internes de reclassement. La CFDT a rapporté des propos de la FP assurant que de leur côté il n'y avait eu aucun blocage sur les reclassements. Ping pong !

Le calendrier de promulgation du décret n'est pas encore connu, le texte devant passer en Conseil d'Etat. Ca sera peut-être juste d'ici la CAP de mai. Mais l'administration déclare qu'il est possible de se passer de l'étude des dossiers de promo si on a la certitude que le décret paraîtra dans l'année 2010 car les TA courent sur l'année civile.

Sur la motion BMC, le directeur adjoint de la DLL s'engage à envoyer des infos d'ici Noël à chaque agent concerné. Les conventions avec les collectivités territoriales doivent être signées avant juillet 2010 sur profils de poste. Si les mairies ne donnent pas leur avis sur les profils de poste, les postes actuels seront pérennisés. Les représentants de la DLL déclare que si la culture offre des postes aux mutations c'est bien pour qu'ils soient pourvus. Ca n'est pas sa faute si les conservateurs sont inquiets et ne postulent pas !

Déroulement de la CAP

-Un représentant de la CFDT attire l'attention sur le fait qu'un président d'université a annoncé la nomination de la directrice de son SCD avant la tenue de la CAP. Il mentionne également que lors du recrutement aucune personnalité extérieure à l'établissement n'était présente alors que c'est l'usage.

Un représentant de l'Inspection Générale des Bibliothèques répond qu'effectivement, c'est assez courant qu'un inspecteur des bibliothèques soit convié à un entretien de recrutement de directeur de bibliothèque mais il n'y a pas d'obligation. C'est une négociation à mener avec la CPU.

-Le poste en DRAC n'a pas été pourvu en CAP car le recrutement est ouvert à d'autres corps que les conservateurs. Les candidatures sont analysées en ce moment.

-Sur les détachements et les intégrations, les syndicats ont rappelé leur réserve quant à l'arrivée d'enseignants dans le corps des conservateurs même sur des postes très pointus comme à la BNF où des chartistes peuvent présenter les compétences requises.

-De même les syndicats n'approuvent pas l'intégration de personnel dont le corps d'origine a un déroulement de carrière très inférieure (IGE) à celui des conservateurs.

Par ailleurs les avantages obtenus en détachement sont gardés en cas de retour et le reclassement se fait dans les mêmes conditions que pour tous les conservateurs d'état.

La chef du bureau des personnels (au ministère), précise que dans le cas des intégrations directes, il faut l'accord de l'établissement d'accueil.

Recours sur comptes-rendus d'entretien

-La question est posée du suivi de la précédente demande de révision décidée par la CAP de mai 2009. Le sous-directeur de la gestion des carrières, annonce que le président de l'université en question a refusé de transmettre la demande de la CAP à la directrice du SCD mais que celle-ci est au courant ! Les représentants du personnel s'indignent de cette situation et du mépris dans lequel sont tenues les instances paritaires. A quoi sert alors d'examiner les recours ? L'administration admet qu'il y a un problème et qu'il faudrait rappeler quelques principes aux instances universitaires!

-Il y a eu 2 recours sur le compte-rendu d'entretien professionnel pour lesquelles la révision n'a pas été validée. La CGT s'est abstenue dans les 2

Enfin nous avons posé le problème de **l'actualisation de Poppée** au moment des mutations L'administration dit que Poppée ne permet pas d'intégrer les postes susceptibles d'être vacants, que le Ministère attend un nouveau logiciel qui devrait régler le problème des annonces de postes. Elle concède que le système actuel n'est vraiment pas performant !

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter vos élus !